



Amoris Laetitia

Proposition de découpage du texte du pape en 4 parties :

I. Le donné sur la famille et l'amour

1. Écriture – « *A la lumière de la Parole* » [8-30]
2. Expérience – « *La réalité et les défis de la famille* » [31-57]
3. Enseignement de la Tradition de l'Église – « *Le regard posé sur Jésus : la vocation de la famille* » [58-88]

II. La joie de l'amour

4. But du mariage – « *L'amour dans le mariage* » [89-164]
5. Fruit du mariage – « *L'amour devient fécond* » [165-198]

III. Moyens pour parvenir à la joie de l'amour

6. Parcours pastoraux – « *Quelques perspectives pastorales* » [199-258]
7. Éducation des enfants – « *Renforcer l'éducation des enfants* » [259-290]
8. Proposition miséricordieuse de l'Église – « *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* » [291-312]

IV. Spiritualité

9. Achèvement de l'amour dans la contemplation de Dieu – « *Spiritualité matrimoniale et familiale* » [313-325]

I. LE DONNÉ SUR LA FAMILLE ET L'AMOUR

1. Écriture

« Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur
et marchent dans ses voies !
Du labeur de tes mains tu te nourriras,
heureux es-tu ! À toi le bonheur pour toi !
Ton épouse : une vigne fructueuse
au coeur de ta maison.
Tes fils : des plants d'olivier

à l'entour de la table.
Voilà de quels biens sera béni
l'homme qui craint le Seigneur.
Que le Seigneur te bénisse de Sion !
Puisses-tu voir Jérusalem
dans le bonheur tous les jours de ta vie,
et voir les fils de tes fils !
Paix sur Israël ! » (Ps 128, 1-6).

« Le couple qui aime et procréé est **la vraie “sculpture” vivante** (non pas celle de pierre ou d'or que le Décalogue interdit), capable de manifester le Dieu créateur et sauveur. C'est pourquoi, l'amour fécond arrive à être le symbole des réalités intimes de Dieu (cf. Gn 1, 28 ; 9, 7 ; 17, 2-5.16 ; 28, 3 ; 35, 11 ; 48, 3-5). C'est ce qui justifie que le récit de la Genèse, en suivant ce qui est appelé la “ tradition sacerdotale”, soit traversé par diverses séquences généalogiques (cf. 4, 17-22 .25-26 ; 5 ; 10 ; 11, 10-32 ; 25, 1-4.12-17.19-26 ; 36) : **car la capacité du couple humain à procréer est le chemin par lequel passe l'histoire du salut.** Sous ce jour, la relation féconde du couple devient une image pour **découvrir et décrire le mystère de Dieu**, fondamental dans la vision chrétienne de la Trinité qui, en Dieu, contemple le Père, le Fils et l'Esprit d'amour. **Le Dieu Trinité est communion d'amour, et la famille est son reflet vivant.** Les paroles de saint Jean-Paul II nous éclairent : « Notre Dieu, dans son mystère le plus intime, n'est pas une solitude, mais une famille, puisqu'il porte en lui-même la paternité, la filiation et l'essence de la famille qu'est l'amour. Cet amour, dans la famille divine, est l'Esprit-Saint. ». **La famille, en effet, n'est pas étrangère à l'essence divine même.** Cet aspect trinitaire du couple trouve une nouvelle image dans la théologie paulinienne lorsque l'Apôtre la met en relation avec le “mystère” de l'union entre le Christ et l'Église (cf. Ep 5, 21-33). » **AL 11**

« Dans la perspective de l'amour, central dans l'expérience chrétienne du mariage et de la famille, une autre vertu se démarque également, quelque peu ignorée en ces temps de relations frénétiques et superficielles : **la tendresse.** Recourons au doux et savoureux Psaume 131. Comme on le constate aussi dans d'autres textes (cf. Ex 4, 22 ; Is 49, 15 ; Ps 27, 10), l'union entre le fidèle et son Seigneur est exprimée par des traits de l'amour paternel ou maternel. Ici apparaît la délicate et tendre intimité qui existe entre la mère et son enfant, un nouveau-né qui dort dans les bras de sa mère après avoir été allaité. » **AL 28**

2. Expérience

« Au fond, il est **facile aujourd'hui de confondre la liberté authentique avec l'idée selon laquelle chacun juge comme bon lui semble** ; comme si, au-delà des individus il n'y avait pas de vérité, de valeurs ni de principes qui nous orientent, comme si tout était égal, et que n'importe quoi devait être permis. Dans ce contexte, **l'idéal du mariage, avec son engagement d'exclusivité et de stabilité, finit par être laminé par des convenances circonstancielles ou par des caprices de la sensibilité.** On craint la solitude, on désire un milieu de protection et de fidélité, mais en même temps grandit la crainte d'être piégé dans une relation qui peut retarder la réalisation des aspirations personnelles. » **AL 34**

« En tant que chrétiens **nous ne pouvons pas renoncer à proposer le mariage pour ne pas contredire la sensibilité actuelle, pour être à la mode, ou par complexe d'infériorité devant l'effondrement moral et humain.** Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter. Certes, rester dans une dénonciation rhétorique des maux actuels, comme si nous pouvions ainsi changer quelque chose, n'a pas de sens. Mais il ne sert à rien non plus d'imposer des normes par la force de

l'autorité. **Nous devons faire un effort plus responsable et généreux, qui consiste à présenter les raisons et les motivations d'opter pour le mariage et la famille, de manière à ce que les personnes soient mieux disposées à répondre à la grâce que Dieu leur offre. » AL 35**

« En même temps, nous devons être humbles et réalistes, pour reconnaître que, parfois, notre manière de présenter les convictions chrétiennes, et **la manière de traiter les personnes ont contribué à provoquer ce dont nous nous plaignons aujourd'hui.** C'est pourquoi il nous faut une **salutaire réaction d'autocritique.**

D'autre part, nous avons souvent présenté le mariage de telle manière que sa fin unitive, l'appel à grandir dans l'amour et l'idéal de soutien mutuel ont été **occultés par un accent quasi exclusif sur le devoir de la procréation.**

Nous n'avons **pas non plus bien accompagné les nouveaux mariages** dans leurs premières années, avec des propositions adaptées à leurs horaires, à leurs langages, à leurs inquiétudes les plus concrètes.

D'autres fois, nous avons présenté un **idéal théologique du mariage trop abstrait**, presque artificiellement construit, loin de la situation concrète et des possibilités effectives des familles réelles.

Cette idéalisation excessive, surtout quand **nous n'avons pas éveillé la confiance en la grâce**, n'a pas rendu le mariage plus désirable et attractif, bien au contraire ! » **AL 36**

« Cela ne signifie pas qu'il faut cesser de prendre en compte la décadence culturelle qui ne promeut pas l'amour et le don de soi. Les consultations préalables aux deux derniers Synodes ont mis en lumière divers symptômes de la "culture du provisoire". » **AL 39**

« **Personne ne peut penser qu'affaiblir la famille comme société naturelle fondée sur le mariage soit une chose qui favorise la société.** » [...] « **seule l'union exclusive et indissoluble entre un homme et une femme remplit une fonction sociale pleine, du fait qu'elle est un engagement stable et permet la fécondité.** »

[...] « Nous devons reconnaître la grande variété des situations familiales qui peuvent offrir une certaine protection, mais **les unions de fait, ou entre personnes du même sexe, par exemple, ne peuvent pas être placidement comparées au mariage.** Aucune union précaire ou excluant la procréation n'assure l'avenir de la société. » **AL 52**

« L'histoire porte les marques des excès des cultures patriarcales où la femme était considérée comme de seconde classe ; mais **rappelons aussi le phénomène des mères porteuses**, ou « l'instrumentalisation et la marchandisation du corps féminin dans la culture médiatique actuelle ». **Certains considèrent que beaucoup de problèmes actuels sont apparus à partir de l'émancipation de la femme.** Mais cet argument n'est pas valide [...]. L'égalité de dignité entre l'homme et la femme nous pousse à nous réjouir que les vieilles formes de discrimination soient dépassées, et qu'au sein des familles un effort de réciprocité se réalise. Même si **des formes de féminisme, qu'on ne peut juger adéquates, apparaissent**, nous admirons cependant une œuvre de l'Esprit dans la **reconnaissance plus claire de la dignité de la femme et de ses droits.** » **AL 54**

« **L'absence du père** marque gravement la vie familiale, l'éducation des enfants et leur insertion dans la société. Son absence peut être physique, affective, cognitive et spirituelle. Cette carence prive les enfants d'un modèle de référence du comportement paternel » **AL 55**

« Un autre défi apparaît sous diverses formes d'une idéologie, généralement appelée "**gender**", qui « nie la différence et la réciprocité naturelle entre un homme et une femme. Elle laisse envisager une société sans différence de sexe et **sape la base anthropologique de la famille**. Cette idéologie induit des projets éducatifs et des orientations législatives qui encouragent une identité personnelle et une intimité affective **radicalement coupées de la diversité biologique entre masculin et féminin**. L'identité humaine est laissée à une option individualiste, qui peut même évoluer dans le temps ». Il est inquiétant que certaines idéologies de ce type, qui prétendent répondre à des aspirations parfois compréhensibles, veulent s'imposer comme une pensée unique qui détermine même l'éducation des enfants. [...] D'autre part, « la révolution biotechnologique dans le domaine de la procréation humaine a introduit la **possibilité de manipuler l'acte d'engendrer, en le rendant indépendant de la relation sexuelle entre un homme et une femme**. De la sorte, la vie humaine et la parentalité sont devenues des réalités qu'il est possible de faire ou de défaire, principalement sujettes aux désirs des individus ou des couples, qui ne sont pas nécessairement hétérosexuels ou mariés ». **Une chose est de comprendre la fragilité humaine ou la complexité de la vie, autre chose est d'accepter des idéologies qui prétendent diviser les deux aspects inséparables de la réalité**. Ne tombons pas dans le péché de prétendre nous substituer au Créateur. **Nous sommes des créatures, nous ne sommes pas tout-puissants**. La création nous précède et doit être reçue comme un don. En même temps, nous sommes appelés à sauvegarder notre humanité, et cela signifie avant tout l'accepter et la respecter comme elle a été créée. » **AL 56**

« Je rends grâce à Dieu du fait que beaucoup de familles, qui sont **loin de se considérer comme parfaites, vivent dans l'amour, réalisent leur vocation et vont de l'avant, même si elles tombent souvent en chemin**. Un stéréotype de la famille idéale ne résulte pas des réflexions synodales, mais il s'en dégage un collage qui interpelle, constitué de nombreuses réalités différentes, remplies de joies, de drames, et de rêves. **Les réalités qui nous préoccupent sont des défis**. Ne tombons pas dans le piège de nous épuiser en lamentations auto-défensives, au lieu de réveiller une **créativité missionnaire**. » **AL 57**

3. Enseignement de la Tradition

Le mariage chrétien

« Le mariage est un "**don**" du Seigneur (1 Co 7, 7). En même temps, grâce à cette évaluation positive, un accent fort est mis sur la **protection de ce don divin** : « Que le mariage soit honoré de tous et le lit nuptial sans souillure » (He 13, 4). **Ce don de Dieu inclut la sexualité** : « Ne vous refusez pas l'un à l'autre » (1 Co 7, 5). » **AL 61**

« **L'indissolubilité du mariage** (“Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer”, Mt 19, 6), ne doit pas avant tout être comprise comme un “joug” imposé aux hommes, mais bien plutôt comme un “don” fait aux personnes unies par le mariage. »

AL 62

« Le sacrement de mariage n'est **pas une convention sociale**, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un **don pour la sanctification et le salut des époux**, car « s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église. Les époux sont donc pour l'Église le rappel permanent de ce qui est advenu sur la croix. Ils sont l'un pour l'autre et pour leurs enfants des **témoins du salut** dont le sacrement les rend participants ». **Le mariage est une vocation**, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Église. Par conséquent, la décision de se marier et de fonder une famille doit être le fruit d'un **discernement vocationnel**. » **AL 72**

« Dans l'accueil réciproque et avec la grâce du Christ, **les futurs époux se promettent un don total**, une **fidélité** et une **ouverture à la vie**, ils reconnaissent comme éléments constitutifs du mariage les dons que Dieu leur offre, en prenant au sérieux leur engagement réciproque, en son nom et devant l'Église. [...] **Le sacrement n'est pas une “chose” ou une “force”**, car en réalité **le Christ lui-même** vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement du mariage » **AL 73**

« **La valeur de l'union des corps** est exprimée dans les **paroles de consentement**, où ils se sont acceptés et se sont donnés l'un à l'autre pour partager toute la vie. Ces paroles donnent un sens à la sexualité, et la libèrent de toute ambiguïté. » **AL 74**

« Selon la tradition latine de l'Église, **dans le sacrement de mariage les ministres sont l'homme et la femme qui se marient**. Ceux-ci, **en manifestant leur consentement et en l'exprimant par le don de leur corps**, reçoivent un grand don. Leur consentement et l'union de leurs corps sont les instruments de l'action divine qui fait d'eux une seule chair. » **AL 75**

Semences du Verbe et situations imparfaites

« Le discernement de la présence des **semina Verbi dans les autres cultures** (cf. *Ad Gentes*, n. 11) peut être appliqué aussi à la réalité conjugale et familiale. Outre le véritable mariage naturel, il existe des éléments positifs présents dans les formes matrimoniales d'autres traditions religieuses », **même si les ombres ne manquent pas non plus.** » **AL 77**

« Le regard du Christ, dont la lumière éclaire tout homme (cf. Jn 1, 9 ; *Gaudium et spes*, n. 22), inspire la pastorale de l'Église à **l'égard des fidèles qui vivent en concubinage ou qui ont simplement contracté un mariage civil ou encore qui sont des divorcés remariés**. Dans la perspective de la pédagogie divine, l'Église se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de façon imparfaite : elle invoque avec eux la grâce de la conversion, **les encourage à accomplir le bien**, à prendre soin l'un de l'autre avec amour et à se mettre au service de la communauté dans laquelle ils vivent et

travaillent [...]. Quand l’union atteint une stabilité visible à travers un lien public – et qu’elle est caractérisée par une profonde affection, par une responsabilité vis-à-vis des enfants, par la capacité de surmonter les épreuves – **elle peut être considérée comme une occasion d’accompagner vers le sacrement du mariage, lorsque cela est possible** » **AL 78**

« Face aux situations difficiles et aux familles blessées, il faut toujours rappeler un principe général : **“Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l’obligation de bien discerner les diverses situations”** (*Familiaris consortio*, n. 84). Le degré de responsabilité n’est pas le même dans tous les cas et il peut exister des facteurs qui limitent la capacité de décision. C’est pourquoi, tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d’être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition » **AL 79**

Transmission de la vie et éducation des enfants

« Le mariage est en premier lieu une « communauté profonde de vie et d’amour » qui constitue un bien pour les époux eux-mêmes, et **la sexualité « est ordonnée à l’amour conjugal de l’homme et de la femme »**. C’est pourquoi, « les époux auxquels Dieu n’a pas donné d’avoir des enfants, peuvent néanmoins avoir une vie conjugale pleine de sens, humainement et chrétiennement ». **Cependant, cette union est ordonnée à la procréation « par sa nature même »** **AL 80**

« L’enfant demande à naître de cet amour, et non de n’importe quelle manière, puisqu’il “n’est pas un dû, mais un don” » **AL 81**

« Il faut redécouvrir le message de l’Encyclique *Humanae vitae* de Paul VI, qui souligne le besoin de **respecter la dignité de la personne** dans l’évaluation morale des **méthodes de régulation des naissances** [...]. Le choix de **l’adoption** et de **se voir confier un enfant** exprime une fécondité particulière de l’expérience conjugale ». Animée d’une particulière gratitude, l’Église « soutient les familles qui accueillent, éduquent et entourent de leur affection **les enfants en situation de handicap** ». **AL 82**

« La valeur d’une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l’enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si inaliénable qu’**on ne peut d’aucune manière envisager comme un droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être l’objet de domination de la part d’un autre être humain**. La famille protège la vie à toutes ses étapes, y compris dès ses débuts. Voilà pourquoi « à ceux qui travaillent dans les structures de santé, on rappelle leur obligation morale à **l’objection de conscience**. De même, l’Église sent non seulement l’urgence d’affirmer le **droit à la mort naturelle**, en évitant l’acharnement thérapeutique et l’euthanasie, mais aussi elle rejette fermement la peine de mort ». **AL 83**

« Il me semble très important de rappeler que **l’éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial »** des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c’est aussi un **droit essentiel et**

irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'État offre un **service éducatif de manière subsidiaire**, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer [...] **L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide.** C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir **qu'au nom des parents**, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux ». Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, **le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu** et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise ». **AL 84**

II. LA JOIE DE L'AMOUR

4. L'amour dans le mariage : but du mariage

L'amour construit

« Tout ce qui a été dit ne suffit pas à manifester l'évangile du mariage et de la famille si nous ne nous arrêtons pas spécialement pour parler de l'amour. En effet, nous ne pourrions pas encourager un chemin de fidélité et de don réciproque si nous ne stimulions pas la croissance, la consolidation et l'approfondissement de l'amour conjugal et familial. [...] Mais **le mot "amour", l'un des plus utilisés, semble souvent défiguré.** » **AL 89**

« C'est l'amour qui unit les époux, sanctifié, enrichi et éclairé par la grâce du sacrement de mariage. C'est une **union affective, spirituelle et oblativ**e, mais qui **inclut la tendresse de l'amitié** et la **passion érotique**, bien qu'elle soit capable de subsister même lorsque les sentiments et la passion s'affaiblissent. [...] L'amour conjugal atteint cette plénitude à laquelle il est intérieurement ordonné, la charité conjugale ». **AL 120**

« Après l'amour qui nous unit à Dieu, **l'amour conjugal est la plus grande des amitiés.** C'est une union qui a toutes les caractéristiques d'une bonne amitié : la recherche du bien de l'autre, l'intimité, la tendresse, la stabilité, et une ressemblance entre les amis qui se construit avec la vie partagée. **Mais le mariage ajoute à tout cela une exclusivité indissoluble** » **AL 123**

« Dans le mariage il convient de garder **la joie de l'amour.** Quand la recherche du **plaisir** est obsessionnelle, elle nous enferme dans une seule chose et nous empêche de trouver un autre genre de satisfaction. **La joie, en revanche, élargit la capacité de jouir et nous permet de trouver du plaisir dans des réalités variées, même aux étapes de la vie où le plaisir s'éteint.** C'est pourquoi saint Thomas disait qu'on utilise le mot "joie" pour désigner la dilatation du cœur. La joie matrimoniale, qui peut être vécue même dans la douleur, implique d'accepter que le mariage soit un **mélange nécessaire de satisfactions et d'efforts**, de tensions et de repos, de souffrances et de libérations, de satisfactions et de recherches, d'ennuis et de plaisirs, toujours sur le **chemin de l'amitié** qui pousse les époux à prendre soin l'un de l'autre : ils s'aident et se soutiennent mutuellement ». **AL 126**

« Tout est fait pour être acheté, possédé ou consommé ; les personnes aussi. **La tendresse, en revanche est une manifestation de cet amour qui se libère du désir de possession égoïste.** Elle nous conduit à vibrer face à une personne avec un immense respect et avec une certaine peur de lui faire du tort ou de la priver de sa liberté. **L'amour de l'autre implique ce goût de contempler et de valoriser le beau et la sacralité de son être personnel, qui existe au-delà de mes nécessités.** » **AL 127**

« **L'expérience esthétique de l'amour s'exprime dans ce regard qui contemple l'autre comme une fin en soi,** même s'il est malade, vieux ou privé d'attraits perceptibles. Le regard qui valorise a une énorme importance, et le refuser fait, en général, du tort. Que ne font pas parfois les conjoints et les enfants pour être regardés et pris en compte ! » **AL 128**

« D'autre part, la joie se renouvelle dans la souffrance. Comme le disait saint Augustin, **“plus le danger a été grand dans le combat, plus intense est la joie dans le triomphe”** ». **AL 130**

« Tout ceci se réalise dans un **parcours de croissance permanente.** Cette forme si particulière de l'amour qu'est le mariage est appelée à une constante maturation, parce qu'il faut toujours lui appliquer ce que saint Thomas d'Aquin disait de la charité : « En effet, **la charité, considérée dans sa nature spécifique propre, n'a rien qui limite son accroissement, car elle est une participation de la charité infinie qui est l'Esprit Saint** [...]. Du côté du sujet, on ne saurait non plus fixer de terme à l'accroissement de la charité ; car, toujours, la charité augmentant, l'aptitude à augmenter encore s'accroît d'autant plus ». **AL 134**

La sexualité dans le couple

« Benoît XVI recueillait ce questionnement avec grande clarté : **“l'Église, avec ses commandements et ses interdits, ne nous rend-elle pas amère la plus belle chose de la vie ? [...].”** Mais il répond que même si les exagérations ou les ascétismes déviés dans le christianisme n'ont pas manqué, l'enseignement officiel de l'Église, fidèle aux Écritures, **n'a pas refusé “l'éros comme tel, mais il a déclaré la guerre à sa déformation destructrice,** puisque la fausse divinisation de l'éros [...] le prive de sa dignité, le déshumanise” » **AL 147**

« [...] **Dieu lui-même a créé la sexualité qui est un don merveilleux** fait à ses créatures. Lorsqu'on l'entretient et qu'on évite sa déviance, c'est pour empêcher que ne se produise l'“appauvrissement d'une valeur authentique”. Saint Jean-Paul II a rejeté l'idée que l'enseignement de l'Église conduit à “une négation de la valeur du sexe humain”, ou que simplement il le tolère en raison des “exigences d'une nécessaire procréation”. » **AL 150**

« À ceux qui **craignent que dans l'éducation des passions et de la sexualité on ne nuise à la spontanéité de l'amour sexuel,** saint Jean-Paul II répondait que **l'être humain “est appelé à la pleine et mûre spontanéité des rapports”, qui “est le fruit graduel du discernement des impulsions du propre cœur”** C'est une chose

qui se conquiert, puisque tout être humain **“avec persévérance et cohérence apprend quelle est la signification du corps”**. La sexualité n'est pas un moyen de satisfaction ni de divertissement, puisqu'elle est un langage interpersonnel où l'autre est pris au sérieux, avec sa valeur sacrée et inviolable. [...] Dans ses catéchèses sur la théologie du corps humain, saint Jean-Paul II enseigne que la corporalité sexuée “est non seulement une source de fécondité et de procréation” mais qu'elle comprend **“la capacité d'exprimer l'amour : cet amour dans lequel précisément l'homme-personne devient don”**. » **AL 151**

« Par conséquent, nous ne pouvons considérer en aucune façon la dimension érotique de l'amour comme un mal permis ou comme un poids à tolérer pour le bien de la famille, mais comme un **don de Dieu qui embellit la rencontre des époux**. Étant une passion sublimée par un amour qui admire la dignité de l'autre, elle conduit à être **“une pleine et authentique affirmation de l'amour”** qui nous montre de quelle merveille est capable le cœur humain, et ainsi pour un moment, “on sent que l'existence humaine a été un succès” **AL 152**

« **“Si l'homme aspire à être seulement esprit et qu'il veuille refuser la chair comme étant un héritage simplement animal, alors l'esprit et le corps perdent leur dignité”**. Pour cette raison, “l'homme ne peut pas non plus vivre exclusivement dans l'amour oblatif, descendant. Il ne peut pas toujours seulement donner, il doit aussi recevoir. Celui qui veut donner de l'amour doit lui aussi le recevoir comme un don”. **AL 157** citant *Deus Caritas Est* 5

« Dans l'histoire d'un mariage, l'apparence physique change, mais ce n'est pas une raison pour que l'attraction amoureuse s'affaiblisse. On tombe amoureux d'une personne complète avec son identité propre, non pas seulement d'un corps, bien que **ce corps, au-delà de l'usure du temps, ne cesse jamais d'exprimer de quelque manière cette identité personnelle qui a séduit le cœur**. » **AL 164**

5. L'amour devient fécond : fruit du mariage

Accueillir une nouvelle vie

« Les familles nombreuses sont une **joie pour l'Église**. En elles, l'amour exprime sa généreuse fécondité. Ceci n'implique pas d'oublier la saine mise en garde de saint Jean-Paul II, lorsqu'il expliquait que la **paternité responsable** n'est pas une “procréation illimitée ou un manque de conscience de ce qui est engagé dans l'éducation des enfants, mais plutôt la **possibilité donnée aux couples d'user de leur liberté** inviolable de manière sage et responsable, en prenant en compte les réalités sociales et démographiques aussi bien que leur propre situation et leurs désirs légitimes” ». **AL 167**

« À toute femme enceinte, je voudrais demander affectueusement : **protège ta joie, que rien ne t'enlève la joie intérieure de la maternité**. Cet enfant mérite ta joie. Ne permets pas que les peurs, les préoccupations, les commentaires d'autrui ou les problèmes éteignent cette joie d'être un instrument de Dieu pour apporter une nouvelle vie au monde. » **AL 171**

« Tout enfant a le droit de recevoir l’amour d’une mère et d’un père, tous deux nécessaires pour sa maturation intégrale et harmonieuse. » **AL 172**

« La mère, qui **protège l’enfant avec affection et compassion**, l’aide à éveiller la **confiance**, à expérimenter que le monde est un lieu bon qui le reçoit, et cela permet de développer une auto-estime qui favorise la capacité d’intimité et l’empathie. La figure paternelle, d’autre part, aide à **percevoir les limites de la réalité**, et se caractérise plus par l’orientation, par la sortie vers le **monde plus vaste et comportant des défis**, par l’invitation à **l’effort et à la lutte**. Un père avec une **claire et heureuse identité masculine**, qui en retour, dans sa façon de traiter la femme, unit affection et modération, est aussi nécessaire que les soins maternels. » **AL 175**

« On dit que notre société est une “**société sans pères**”. Dans la culture occidentale, la figure du père serait symboliquement absente, écartée, aurait disparu. **Même la virilité semblerait remise en question**. [...] Les pères sont parfois si concentrés sur eux-mêmes et sur leur propre travail et parfois sur leur propre réalisation individuelle qu’ils en oublient même la famille. Et ils laissent les enfants et les jeunes seuls. La présence paternelle, et par conséquent son autorité, est affectée aussi par le temps toujours plus important qu’on consacre aux moyens de communication et à la technologie du divertissement. En outre, aujourd’hui, **l’autorité est objet de soupçon** et les adultes sont cruellement remis en cause. » **AL 176**

« Il convient aussi de rappeler que **la procréation ou l’adoption ne sont pas les seules manières de vivre la fécondité de l’amour**. Même la famille qui a de nombreux enfants est appelée à laisser ses empreintes dans la société où elle est insérée, afin de développer d’autres formes de fécondité qui sont comme la prolongation de l’amour qui l’anime. [...] **La famille ne doit pas se considérer comme un enclos appelé à se protéger** de la société. » **AL 181**

« L’Eucharistie exige **l’intégration dans un unique corps ecclésial**. Celui qui s’approche du Corps et du Sang du Christ ne peut pas en même temps offenser ce même Corps en causant des divisions et des discriminations scandaleuses parmi ses membres. » **AL 186**

III. MOYENS POUR PARVENIR À LA JOIE DE L’AMOUR

6. Parcours pastoraux

« L’Église doit vivre une “une conversion missionnaire [...] : **il est nécessaire de ne pas s’en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens**”. La pastorale familiale “doit faire connaître par l’expérience que l’Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité. **Il ne s’agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs en répondant ainsi au besoin que l’on constate aujourd’hui, même dans les pays les plus sécularisés**”. De même, on a “souligné la nécessité d’une évangélisation qui **dénonce avec franchise les conditionnements culturels, sociaux**

et économiques, comme la place excessive donnée à la logique du marché, qui empêchent une vie familiale authentique, entraînant des discriminations, la pauvreté, des exclusions et la violence.” » **AL 201**

« il s'avère indispensable **d'accompagner les premières années de la vie matrimoniale** pour enrichir et approfondir la décision consciente et libre de s'appartenir et de s'aimer jusqu'à la fin. Bien des fois, le temps des fiançailles n'est pas suffisant, la décision de se marier est précipitée pour diverses raisons, et, de surcroît, la maturation des jeunes est tardive. Donc, les jeunes mariés doivent compléter ce processus qui aurait dû avoir été réalisé durant les fiançailles. » **AL 217**

Divorces

« **Dans certains cas, la valorisation de sa propre dignité** et du bien des enfants exige de mettre des limites fermes aux prétentions excessives de l'autre, à une grande injustice, à la violence ou à un manque de respect qui est devenu chronique. Il faut reconnaître qu'«**il y a des cas où la séparation est inévitable. Parfois, elle peut devenir moralement nécessaire**, lorsque justement, il s'agit de soustraire le conjoint le plus faible, ou les enfants en bas âge, aux blessures les plus graves causées par l'abus et par la violence, par l'avilissement et par l'exploitation, par l'extranéité et par l'indifférence”. **Mais on ne peut l'envisager que « comme un remède extrême** après que l'on [a] vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter » **AL 241**

« Il est important de **faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles “ne sont pas excommuniées”** et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la **communio ecclésiale**. Ces situations “exigent aussi [que ces divorcés bénéficient d'un] discernement attentif et [qu'ils soient] accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. **Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité”**. » **AL 243**

« **Le divorce est un mal**, et l'augmentation du nombre des divorces est très préoccupante. Voilà pourquoi, sans doute, notre tâche pastorale la plus importante envers les familles est-elle de renforcer l'amour et d'aider à guérir les blessures, en sorte que nous puissions prévenir la progression de ce drame de notre époque. » **AL 246**

Homosexualité

« Avec les Père synodaux, j'ai pris en considération la situation des familles qui vivent l'expérience d'avoir en leur sein des personnes manifestant une tendance homosexuelle, une **expérience loin d'être facile tant pour les parents que pour les enfants**. C'est pourquoi, nous désirons d'abord et avant tout **réaffirmer que chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et accueillie avec respect**, avec le soin d'éviter “toute marque de discrimination

injuste” et particulièrement toute forme d’agression et de violence. Il s’agit, au contraire, d’assurer un accompagnement respectueux des familles, afin que leurs membres qui manifestent une tendance homosexuelle puissent bénéficier de **l’aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie.** » **AL 250**

« Au cours des débats sur la dignité et la mission de la famille, les Pères synodaux ont fait remarquer qu’en ce qui concerne le « **projet d’assimiler au mariage les unions entre personnes homosexuelles, il n’y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille** ». Il est **inacceptable** que « **les Églises locales subissent des pressions** en ce domaine et que les organismes internationaux conditionnent les aides financières aux pays pauvres à l’introduction de lois qui instituent le “mariage” entre des personnes de même sexe ». **AL 251**

7. Éducation des enfants

« **L’obsession n’éduque pas** ; et on ne peut pas avoir sous contrôle toutes les situations qu’un enfant pourrait traverser. Ici, vaut le principe selon lequel “**le temps est supérieur à l’espace**”. C’est-à-dire qu’il **s’agit plus de créer des processus que de dominer des espaces**. Si un parent est obsédé de savoir où se trouve son enfant et de contrôler tous ses mouvements, il cherchera uniquement à dominer son espace. » **AL 261**

« Même si les parents ont besoin de l’école pour assurer une instruction de base à leurs enfants, **ils ne peuvent jamais déléguer complètement leur formation morale**. Le développement affectif et moral d’une personne exige une expérience fondamentale : **croire que ses propres parents sont dignes de confiance.** » **AL 263**

« Il est indispensable de sensibiliser l’enfant ou l’adolescent afin qu’il se rende compte que les mauvaises actions ont des conséquences. Il faut **éveiller la capacité de se mettre à la place de l’autre et de compatir à sa souffrance** lorsqu’on lui a causé du tort. Certaines sanctions – pour des comportements antisociaux agressifs – peuvent atteindre en partie cet objectif. **Il est important d’orienter l’enfant avec fermeté afin qu’il demande pardon et répare le tort causé aux autres.** » **AL 268**

« **Un enfant puni avec amour sent qu’il est pris en compte, perçoit qu’il est quelqu’un, réalise que ses parents reconnaissent ses possibilités**. Cela n’exige pas que les parents soient sans défauts, mais qu’ils sachent reconnaître avec humilité leurs limites et montrent leurs propres efforts pour être meilleurs. Mais l’un des témoignages dont les enfants ont besoin de la part des parents est de voir que ceux-ci ne se laissent pas mener par la colère. » **AL 269**

« En ce temps, où règnent l’anxiété et la **vitesse technologique**, une tâche très importante des familles est **d’éduquer à la patience**. Il ne s’agit pas d’interdire aux jeunes de jouer avec les dispositifs électroniques, mais de trouver la manière de créer en eux la capacité de distinguer les diverses logiques et de ne pas appliquer la vitesse digitale à tous les domaines de la vie. » **AL 275**

Éducation sexuelle

« Une éducation sexuelle qui **préserve une saine pudeur** a une énorme valeur, même si aujourd’hui certains considèrent qu’elle est une question d’un autre âge. C’est une **défense naturelle de la personne**, qui protège son intériorité et évite qu’elle devienne un pur objet. Sans la pudeur, nous pouvons réduire l’affection et la sexualité à des obsessions qui nous focalisent uniquement sur la génitalité, sur des morbidités déformant notre capacité d’aimer et sur diverses formes de violence sexuelle qui nous conduisent à nous laisser traiter de manière inhumaine et à nuire aux autres. » **AL 282**

« Fréquemment, **l’éducation sexuelle se focalise sur l’invitation à “se protéger”, en cherchant du “sexes sûr”**. Ces expressions traduisent une attitude négative quant à la finalité procréatrice naturelle de la sexualité, comme si un éventuel enfant était un ennemi dont il faut se protéger. [...] **Toute invitation faite aux adolescents pour qu’ils jouent avec leurs corps et leurs sentiments**, comme s’ils avaient la maturité, les valeurs, l’engagement mutuel et les objectifs propres au mariage, **est irresponsable**. De cette manière, on les encourage allègrement à utiliser une autre personne comme **objet** pour chercher des compensations à des carences ou à de grandes limites. Il est important de leur **enseigner plutôt un cheminement quant aux diverses expressions de l’amour**, à l’attention réciproque, à la tendresse respectueuse, à la communication riche de sens. » **AL 283**

Transmission de la foi

« L’effort de transmettre la foi aux enfants, dans le sens de faciliter son expression et sa croissance, aide à ce que la **famille devienne évangélisatrice**, et commence spontanément à la transmettre à tous ceux qui s’approchent d’elle et même en dehors du cercle familial. **Les enfants qui grandissent dans des familles missionnaires deviennent souvent missionnaires** [...]. » **AL 289**

8. Proposition miséricordieuse de l’Église

« **Le mariage chrétien, reflet de l’union entre le Christ et son Église, se réalise pleinement dans l’union entre un homme et une femme**, qui se donnent l’un à l’autre dans un **amour exclusif et dans une fidélité libre, s’appartiennent jusqu’à la mort et s’ouvrent à la transmission de la vie**, consacrés par le sacrement qui leur confère la grâce pour constituer une Église domestique et le ferment d’une vie nouvelle pour la société. **D’autres formes d’union contredisent radicalement cet idéal, mais certaines le réalisent au moins en partie et par analogie**. Les Pères synodaux ont affirmé que l’Église ne cesse de valoriser les éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus à son enseignement sur le mariage. » **AL 292**

« Saint Jean-Paul II proposait ce qu’on appelle la **“loi de gradualité”**, conscient que l’être humain « connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d’une croissance ». **Ce n’est pas une “gradualité de la loi”, mais une gradualité dans l’accomplissement prudent des actes libres de la part de sujets qui ne sont dans des conditions ni de comprendre, ni de valoriser ni d’observer pleinement les**

exigences objectives de la loi. En effet, la loi est aussi un don de Dieu qui **indique le chemin**, un don pour tous sans exception qu'on peut vivre par la force de la grâce, même si chaque être humain "va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour définitif et absolu dans toute la vie personnelle et sociale de l'homme" » **AL 295**

« Le Synode s'est référé à diverses situations de fragilité ou d'imperfection. À ce sujet, je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : "**Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer** [...]. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de **la miséricorde et de l'intégration** [...]. La route de l'Église est celle de ne **condamner personne éternellement** ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère [...Car] la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite !" Donc, "il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition". » **AL 296**

« Bien entendu, **si quelqu'un fait ostentation d'un péché objectif comme si ce péché faisait partie de l'idéal chrétien**, ou veut imposer une chose différente de ce qu'enseigne l'Église, il ne peut prétendre donner des cours de catéchèse ou prêcher, et dans ce sens **il y a quelque chose qui le sépare de la communauté**. En ce qui concerne la façon de traiter les diverses situations dites "irrégulières", les Pères synodaux ont atteint un **consensus général**, que je soutiens : « Dans l'optique d'une approche pastorale envers les personnes qui ont contracté un mariage civil, qui sont divorcées et remariées, ou qui vivent simplement en concubinage, **il revient à l'Église de leur révéler la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux** », toujours possible avec la force de l'Esprit Saint. » **AL 297**

« Les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être **davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale**. La logique de **l'intégration** est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que **non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience**. » **AL 299**

« Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, comme celles mentionnées auparavant, **on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas**. Il faut seulement **un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers**, qui devrait reconnaître que, étant donné que « le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas », les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes. » **AL 300**

« L’Église a une solide réflexion sur les conditionnements et les **circonstances atténuantes**. Par conséquent, il n’est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite “irrégulière” vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante. » **AL 301**

« À partir de la reconnaissance du poids des conditionnements concrets, nous pouvons ajouter que **la conscience des personnes doit être mieux prise en compte par la praxis de l’Église** dans certaines situations qui ne réalisent pas objectivement notre conception du mariage. » **AL 303**

« Par conséquent, **un Pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales** à ceux qui vivent des situations “irrégulières”, comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie des personnes.[...] **À cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché** – qui n’est pas subjectivement imputable ou qui ne l’est pas pleinement – l’on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu’on puisse aimer, et qu’on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l’aide de l’Église. Le discernement doit aider à trouver les chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limitations. En croyant que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois le chemin de la grâce et de la croissance, et nous décourageons des cheminements de sanctifications qui rendent gloire à Dieu. » **AL 305**

« Comprendre les situations exceptionnelles n’implique **jamais d’occulter la lumière de l’idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l’être humain**. Aujourd’hui, **plus important qu’une pastorale des échecs est l’effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures**. » **AL 307**

« Il est providentiel que ces réflexions aient lieu dans le contexte d’une **Année Jubilaire consacrée à la miséricorde**, car face également aux diverses situations qui affectent la famille, “l’Église a pour mission **d’annoncer la miséricorde de Dieu, cœur battant de l’Évangile**, qu’elle doit faire parvenir au cœur et à l’esprit de tous. L’Épouse du Christ adopte l’attitude du Fils de Dieu qui va à la rencontre de tous, sans exclure personne”. » **AL 309**

IV. SPIRITUALITÉ

9. Achèvement de l’amour dans la contemplation de Dieu

« Si la famille parvient à se concentrer dans le Christ, il unifie et illumine toute la vie familiale. Les douleurs et les angoisses sont vécues en communion avec la Croix du Seigneur, et l’embrasser permet d’affronter les pires moments. » **AL 317**

« La **prière en famille** est un moyen privilégié pour exprimer et renforcer cette foi pascalle. On peut réserver quelques minutes chaque jour afin d’être unis devant le Seigneur vivant, de lui dire les préoccupations, prier pour les besoins de la famille, prier pour quelqu’un qui traverse un moment difficile, afin de demander de l’aide pour aimer, rendre grâce pour la vie et pour les choses bonnes, pour demander à la Vierge de

protéger par son manteau de mère. Par des mots simples, ce moment de prière peut faire beaucoup de bien à la famille. Les diverses expressions de la **piété populaire** sont un **trésor de spiritualité pour de nombreuses familles**. Le chemin communautaire de prière atteint son **point culminant dans la participation à l'Eucharistie ensemble, surtout lors du repos dominical.** » **AL 318**

« C'est une profonde **expérience spirituelle de contempler chaque proche avec les yeux de Dieu** et de reconnaître le Christ en lui. Cela demande une disponibilité gratuite qui permette de valoriser sa dignité. On peut être pleinement présent à l'autre si l'on se donne, sans justification, en oubliant tout ce qu'il y a autour de soi. » **AL 323**

« En effet, comme nous l'avons rappelé plusieurs fois dans cette Exhortation, **aucune famille n'est une réalité céleste et constituée une fois pour toutes, mais la famille exige une maturation progressive de sa capacité d'aimer**. Il y a un appel constant qui vient de la communion pleine de la Trinité, de la merveilleuse union entre le Christ et son Église, de cette communauté si belle qu'est la famille de Nazareth et de la fraternité sans tache qui existe entre les saints du ciel. [...] De même, **cela nous empêche de juger durement ceux qui vivent dans des conditions de grande fragilité. Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites**, et chaque famille doit vivre dans cette **stimulation constante**. Cheminons, familles, continuons à marcher ! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise. » **AL 325**

Prière finale

Jésus, Marie et Joseph
en vous, nous contemplons la splendeur de l'amour
vrai,
en toute confiance nous nous adressons à vous.
Sainte Famille de Nazareth,
fais aussi de nos familles
un lieu de communion et un cénacle de prière,
d'authentiques écoles de l'Évangile
et de petites Églises domestiques.

Sainte Famille de Nazareth,
fais prendre conscience à tous
du caractère sacré et inviolable de la famille,
de sa beauté dans le projet de Dieu.
Jésus, Marie et Joseph,
Écoutez, exaucez notre prière
Amen

Sainte Famille de Nazareth,
que plus jamais il n'y ait dans les familles
des scènes de violence, d'isolement et de division ;
que celui qui a été blessé ou scandalisé
soit, bientôt, consolé et guéri.